

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 12 Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Dominique ROBILLART, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Jocelyne DOCQUOIS, Marie-Chantal MAGNIEZ, Elisabeth FRESKO, Brigitte DELORY, Dorothée WIDHEN, Hélène LEJEUNE, Jeanne LEPOIVRE, et Brigitte CHOQUET,

Et Messieurs, Eric SEVIN, Francis FAUQUETTE, Edouard LECLERCQ, Christophe SAVREUX, Ludovic NAVEL, Philippe VANTORRE, Julien HAUTREUX, Dominique WOITTEZ et Patrick RODIER.

Etait absente: Betty DELABRE excusée.

Madame Hélène LEJEUNE a été nommée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

## **Lecture du Compte-rendu précédent,**

Il est donné lecture du compte-rendu précédent (réunion du 17 Septembre 2015).

Au Point « Travaux », Monsieur Francis FAUQUETTE souhaite préciser que les montants indiqués pour la vérification des extincteurs, l'entretien des matériels de cuisine, l'entretien de la hotte et la vérification des bâtiments s'entendent par an et non pour trois ans.

Aucune autre observation n'est apportée.

## **Mise en place du régime indemnitaire des agents,**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en place du régime indemnitaire pour les agents. Lors du conseil municipal du neuf avril 2015 une délibération a été votée pour l'IHTS (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires), l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) et l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité), à ce jour le conseil doit procéder à la mise en place de l'IEMP (Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures) qui peut être versée à tous les agents titulaires et stagiaires (hors contrats aidés).

### ***Présentation du calcul de l'IEMP :***

#### ***Montant de base annuel brut :***

Le montant est déterminé dans la limite d'un montant de référence, fixé par arrêté ministériel, pour chaque grade bénéficiaire.

**Filière administrative :**

- Rédacteur principal : **1 agent concerné**
- Adjoint administratif (1<sup>ère</sup> classe et 2<sup>ème</sup> classe) : **3 agents concernés**

**Filière technique :**

- Agent de maîtrise : **2 agents concernés**
- Adjoint technique principal (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe) : **1 agent concerné**
- Adjoint technique (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe) : **5 agents concernés**

**Filière animation :**

- Adjoint d'animation (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe) : **1 agent concerné**

**Crédit global (15 431 €) :**

Le calcul du crédit global maximal à ne pas dépasser s'effectue de la manière suivante :

Montant de base annuel **X** nombre de bénéficiaires  
par grade (postes effectivement pourvus)

***Coefficient de modulation retenu par grade et par cadre d'emploi : Coefficient retenu par la Commission de Finances du 13 Octobre 2015.***

- Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe = 0,80
- Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe = 0,40
- Rédacteur Principal = 1
- Adjoint Animation 2<sup>ème</sup> classe = 0,60
- Agent de Maîtrise = 0,80
- Agent Technique 1<sup>ère</sup> classe = 0,60
- Agent Technique 2<sup>ème</sup> classe = 0,40
- Agent Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe = 0,80

***Critère d'attribution :***

Conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera et pourra librement moduler le coefficient de modulation individuelle dans la limite fixée de 0 à 3 en fonction des critères d'attribution fixés ci-dessous :

- La manière de servir, appréciée notamment à travers l'entretien annuel,
- L'expérience professionnelle, la technicité,
- Le niveau de responsabilité,
- L'animation d'une équipe,
- Le nombre d'agents à encadrer,
- L'assiduité.

### ***Versement :***

L'IEMP sera versée selon une périodicité annuelle.

Les versements seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

### ***Modalités de maintien et de suppression :***

Il est décidé qu'en ce qui concerne les modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire et notamment pour le cas des agents momentanément indisponibles (de congés annuels, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de travail, maladies professionnelles reconnues), il sera fait application des dispositions suivantes :

- Le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de congés annuels, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de travail, maladies professionnelles reconnues. Toutefois, en cas, d'arrêts de travail, pour maladie ordinaire supérieurs à 10 jours cumulés, l'IEMP sera diminuée de 10 € par jour d'absence à partir du 11<sup>ème</sup> jour.

Les primes et indemnités pourront cesser d'être versées :

- en cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure à 6 mois
- à l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire et portant sur une éviction momentanée des services ou fonctions (exclusion).

### ***Clause de revalorisation :***

Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

### ***Date d'effet :***

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> décembre 2015.

- **Monsieur le Maire met au vote la mise en place de l'IEMP.**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition :

Pour = 18 - Contre = 0 - Abstention = 0

- **Monsieur le Maire met au vote les coefficients de modulation retenu, par grade et par cadre d'emploi, pour le calcul de l'IEMP.**

Le Conseil Municipal approuve cette proposition :

Pour = 12 - Contre = 1 - Abstention = 5

## **Implantation du City Stade,**

Lors du Conseil Municipal du 17 Septembre 2015, le lieu d'implantation du City Stade n'avait pas été retenu, faute d'avoir consulté tous les différents utilisateurs ; A ce jour, tous ont été entendus et Monsieur le Maire fait la présentation des différents sites (dans l'allée Jules Ferry et au stade). Afin de limiter les plaintes de voisinage, il serait préférable de l'implanter à côté du stade, de plus Monsieur le Maire indique que Madame CODRON, directrice de l'école des Verts Monts, après en avoir discuté avec ses collègues, pense que la proximité du city stade ne serait pas souhaitable, dans la mesure où les salles de classe sont très proches de l'aire de jeux (les bruits des ballons qui rebondissent peuvent perturber les cours).

Aussi, au vu des conditions peu favorables à son implantation Allée Jules Ferry, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir envisager son implantation au stade. Les représentants de la Commission des écoles, après en avoir discuté, veulent bien le concevoir mais souhaitent que l'accès au City Stade soit rapide pour les enfants, ce qui implique un emplacement décalé et une suppression partielle du terrain à « bosses ».

Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition :

Pour = 14 – Contre = 1 – Abstentions = 3

## **Subvention exceptionnelle aux Comité des Fêtes,**

Le Comité des Fêtes demande la prise en charge par la Mairie d'une partie de la facture relative à la sortie des aînés dans la mesure où les prestataires n'ont pas souhaité avoir recours aux bons administratifs, ce qui a occasionné, pour le Comité des Fêtes, une avance de trésorerie.

- **Totalité de la facture = 2 959,05 €**
- **Participation du Comité des fêtes = 1 400 € (participation des aînés)**
- **Demande de subvention exceptionnelle 1 559,05 €**

Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition :

Pour = 18 – Contre = 0 – Abstention = 0

## **Calendrier mural - Cadeau de fin d'année aux habitants,**

En remplacement du guide municipal, un calendrier piqué et perforé avec couverture va être élaboré et distribué en cadeau de fin d'année aux habitants (16 pages).

- Page 1 : photo emblématique de la commune
- Page 2 : mot du maire
- Page 15 : hébergements - activités professionnelles
- Page 16 : numéros d'urgence - informations générales
- 12 pages pour les mois avec illustrations du village/commémorations

Les fêtes et commémorations seront intégrées dans le calendrier avec un pictogramme (blason de la mairie pour les commémorations).

Deux propositions nous ont été soumises :

	<b>Proposition de Studimages :</b>	<b>Proposition de Brunehaut :</b>
Création du support :	350,00 € HT	480 € HT
Fabrication:	845,00 € HT	1271 € HT
<b>Soit</b>	<b>1195,00€ HT</b>	<b>1751€ HT</b>
	<b>1434,00€ TTC</b>	<b>2101,20€ TTC</b>
	<b>(environ 1.80€ par Foyer)</b>	<b>(environ 2,63€ par Foyer)</b>

Monsieur le Maire met au vote ces propositions.

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la proposition de Studimages :

Pour = 18 – Contre = 0 – Abstention = 0

### **Tapis de la salle Jean Masquelin,**

Il faut renouveler les tapis de la salle car certains sont très endommagés.

Ce nouvel apport va permettre un confort dans la manipulation (poids et temps) et un stockage moins volumineux.

**Coût pour 30 tatamis : 5 293,90 € HT - 6 352,68 € TTC**

Monsieur Rodier évoque la possibilité de se rapprocher de la Maison des sports ou de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour obtenir une subvention.

Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition :

Pour = 16– Contre = 0 – Abstention = 2

### **Reportage Photos,**

Afin de pallier aux photos non faites pendant les commémorations ou aux articles parfois trop succincts sur ces mêmes commémorations, M. Haute a été sollicité, pour un devis, afin qu'il effectue ces reportages (14 Juillet, 1<sup>er</sup> et 8 Mai, 11 Novembre, Téléthon, Rentrée Scolaire etc..).

Toutefois, le conseil Municipal, après en avoir débattu, ne souhaite pas avoir recours à cette prestation et propose que, tous élus présents aux manifestations fassent remonter les photos prises directement à Monsieur Haute, afin que ce dernier alimente le site d'Ablain-Saint-Nazaire.

### **Recrutement d'un Contrat d'Avenir,**

Monsieur le Maire propose d'embaucher une personne en Contrat d'Avenir 35 h technique (prise en charge 75% par l'état) en remplacement de Monsieur Serge MICZINSKI qui termine son contrat aidé le 01/03/2016.

Le conseil Municipal n'est pas contre cette proposition, toutefois certaines personnes s'interrogent sur le nombre d'heures demandé, dans la mesure où le contrat de Monsieur MICZINSKI n'est que de 20 heures actuellement. Monsieur le Maire de répondre que l'activité des services techniques est en surcroît de travail.

Monsieur le Maire met au vote cette proposition d'embauche.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition :

Pour = 18 – Contre = 0 – Abstention = 0

### **Décision modificative,**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une décision modificative de 10 000 € doit être prise au chapitre 64 de la comptabilité (rémunération, charges sociales et cotisation assurances personnelles). Cette augmentation de crédit couvrira, le remboursement des cotisations retraite de deux agents, et le paiement du salaire d'un agent qui aurait dû partir à la retraite au 01/03/2015.

Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition :

Pour = 18 – Contre = 0 – Abstention = 0

## **Divers :**

### **Enquête Publique : exploitation d'un élevage avicole à SOUCHEZ,**

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'agrandissement et l'exploitation d'un atelier de poules pondeuses passant de 87 000 à 265 920 ! animaux-équivalents à Souchez et qui a fait l'objet d'une enquête publique du 29/09/2015 au 30/10/2015.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote cette proposition

Le Conseil Municipal rejette, cette proposition :

Pour = 5 – Contre = 9 – Abstention = 4

## **Enquête Publique : épandage des boues issues de la station d'épuration de Villeneuve d'Ascq,**

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'épandage des boues issues de la station d'épuration de Villeneuve d'Ascq suite à une enquête publique qui s'est déroulée du 22/10/2015 au 24/11/2015 inclus, sachant qu'une parcelle sur Ablain-Saint-Nazaire est concernée par cet épandage.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal rejette, cette proposition :

Pour = 6 – Contre = 7 – Abstention = 5

## **Compte rendu de l'activité des adjoints,**

### **Eric SEVIN**

Un premier cabinet, qui doit accueillir une Orthophoniste, est achevé au presbytère, il sera livré pour le 16 Novembre.

S'agissant du marquage au sol, toutes les opérations de marquage sont terminées.

Monsieur Dominique Woittez s'interroge sur la pertinence et la dangerosité de deux emplacements marqués, de part et d'autre du passage protégé, aux abords de la rue GARES. Les enfants traversent entre deux voitures.

Monsieur Sevin se rendra sur place pour constater et envisager des modifications si le danger est avéré.

### **Philippe VANTORRE**

Les agents techniques ont désherbé les « futurs jardins communaux », il y aura 8 terrains de disponibles à la location, sachant qu'une parcelle sera réservée aux TAP.

Monsieur Daniel WESSE s'occupe du débroussaillage des crêtes dans le village, travail qui suit son cours.

A l'occasion de la COP 21, un arbre du « climat » va être planté au Boutzeur avec la participation des TAP et du Centre de Loisirs.

### **Jocelyne DOCQUOIS**

Madame DOCQUOIS fait part à l'assemblée, qu'au forum des associations, qui a eu lieu le 19 Septembre, la fréquentation n'a pas été optimum.

Au cours de cette manifestation Monsieur LESTIENNE a été médaillé de la Jeunesse et des sports.

Le deuxième weekend d'Octobre (10, 11, 12 Octobre) s'est déroulée la ducasse, Madame DOCQUOIS fait remarquer qu'un manège ne s'est pas installé (les autos tamponneuses), que de ce fait, les jeunes n'ont pas fréquenté les lieux, qui étaient réservés seulement aux petits, d'où une moindre fréquentation.

Le goûter des aînés, qui a eu lieu le 12 Octobre, a été fort apprécié, le spectacle était de qualité, toutefois Madame DOCQUOIS déplore le manque de représentation des élus aux manifestations organisées par le Comité des fêtes et par d'autres d'ailleurs.

Une inauguration de stèle va avoir lieu le Samedi 14 Novembre au cimetière en hommage au lieutenant Pierre Fourier Etienne de ROZIERES, en présence de sa famille (30 personnes), avec la participation de l'harmonie, des gardes d'honneur et des portes drapeaux.

Une exposition réalisée par Ablain Mémoire « Ablain dans la tourmente » aura lieu dans la salle Masquelin sur les faits d'armes du lieutenant et sur la guerre de 14-18.

En ce qui concerne le téléthon, celui-ci se déroulera le Vendredi 4 Décembre et le Samedi 5 décembre. Au cours de la soirée du 4 Décembre un chanteur populaire, Simon COLLIEZ a été convié à un tour de chant, l'entrée sera à 10€ et une boisson sera offerte. Le samedi 5 décembre sera organisé un repas (pomme de terre au four, charcuterie et tarte en dessert), précédé d'un apéritif qui sera servi à partir de 11h. De nombreuses Associations seront présentes et différentes démonstrations auront lieu.

Le 14 Décembre aura lieu le Noël des enfants, une comédie musicale « Pirate et Matelot » se produira salle Masquelin.

Le Noël des Communaux quant à lui se déroulera le 18 Décembre 2015 dans la même salle.

### **Madame Brigitte DELORY**

Une réunion CCAS a eu lieu le 2 Novembre pour le colis des aînés, le prestataire retenu et Monsieur Harrys à Neuville-Saint-Vaast, comme l'année précédente. La prestation revient à 10.50€ pour une personne seule et 13.50€ pour un couple, cela concernera 169 personnes.

Le 6 Novembre un Conseil d'Ecoles s'est tenu, divers points ont été abordés, notamment le règlement, les projets d'école, la classe de découverte et la vie scolaire.

Les parents se demandent si un contrôle qualité est réalisé sur les repas.

Madame DAUCHELLE en charge de la cantine réalise des contrôles chaque jour, notamment des prises de température sur les repas et met des échantillons de côté pour les contrôles éventuels.

Les parents s'interrogent, également, sur les tablettes numériques, à savoir sont-elles utilisées régulièrement par les enfants à l'école ? Il est répondu que les enseignants les utilisent dans leur pratique quotidienne.

Pour ce qui concerne la demande faite par le corps enseignant, s'agissant de jeux à installer dans la cour, Madame DELORY précise qu'elle est en cours dans ses recherches, des devis ont été demandés (18 000 €). Tout se fait en concertation avec les enseignants.

Il est demandé également de retracer les jeux au sol dans la cour de l'école primaire.

### **Madame Dorothee WIDHEN**

Le bulletin est en cours d'impression.

La prochaine commission de finances aura lieu le 10 Décembre à 19h30, l'ordre du jour portera sur l'instauration d'une taxe de séjour, et sur l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires remplacée par l'Indemnité d'Administration et de Technicité.

Une commission d'information aura lieu prochainement.



## **INFORMATIONS**

Réunion le 16 Novembre pour le Calendrier des fêtes.

Réunion avec la SIA le 17 Novembre à 9h.

Réunion Publique avec la SIA le 24 Novembre à 19h30.

Réunion le 25 Novembre avec la corporation médicale.

Monsieur le Maire annonce l'ouverture d'une Micro-Crèche à gestion privée début d'année 2016.

**Fin de séance à 23h15**